



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2015 – 22 H 00

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 24 - Pouvoirs : 2 - Votants : 26 - Majorité absolue : 14

Date de convocation du conseil municipal : 2 mars 2015

Date d'affichage de l'ordre du jour : 2 mars 2015

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoint.

Jean-Pierre GUIHEUX, Jacky VINET, Josette LADEUILLE, Madame Maryse MOINERAI, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Caroline GARNIER-RIALLAND, Benoît PACAUD, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Catherine DAUVÉ, Stéphane ANDRE, Meggie DIAIS, Thérèse COUËDEL, Jean GÉRARD, Nathalie BOISSERPE, Vanessa ANDRIET, Gaëtan LERAY.

Etaient excusées

Muriel DOYEN, Caroline GARNIER-RIALLAND qui a donné pouvoir à Maryse MOINEREAU, Valérie ROUILLÉ qui a donné pouvoir à Josette LADEUILLE.

Désignation de la secrétaire de séance : Meggie DIAIS

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

TOURISME

✚ Modification des statuts de l'Office de tourisme

AFFAIRES GENERALES

✚ Création de comités de pilotage

COMMUNICATIONS DIVERSES

TOURISME**I – 3 – 2015 / MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération du Conseil municipal du 4 mai 2009 portant approbation des statuts et du règlement de l'Office de Tourisme, comportant l'obligation de constituer un conseil d'exploitation,
 Vu l'article 8 des statuts de l'office de tourisme relatif à la fréquence des réunions du conseil d'exploitation,
 Considérant la demande des membres du conseil d'exploitation de l'office de tourisme,
 Entendu l'exposé de madame Annie FORTINEAU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Accepte de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de l'office de tourisme afin de limiter le nombre des réunions du conseil d'exploitation à deux par an au lieu de quatre par an.

L'article 8 des statuts de l'office de tourisme est modifié comme suit :

« Le conseil d'exploitation se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président. Il est réuni chaque fois que le président le juge nécessaire ou sur demande du préfet ou de la majorité des membres du conseil d'exploitation ».

Les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

Les statuts modifiés seront annexés à la présente délibération, transmis au représentant de l'Etat et notifiés aux membres du conseil d'exploitation de l'office de tourisme.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES**II – 3 – 2015 / CREATION DE COMITES DE PILOTAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014 approuvant la création des commissions permanentes,
 Vu les arrêtés portant délégation du maire aux adjoints,
 Considérant les projets communaux résultant du débat d'orientation budgétaire et de la programmation pluriannuelle des investissements,
 Considérant la nécessité de créer des comités de pilotage afin d'assurer le suivi des études relatives aux opérations suivantes :

- Restructuration et extension du restaurant scolaire
- Aménagement du site de l'Ormelette
- Création de courts de tennis couverts

Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide la création de trois comités de pilotage constitués comme suit :

Restructuration - extension du restaurant scolaire
Danièle VINCENT – adjointe déléguée
René BERTHE – adjoint délégué
Jean Pierre GUIHEUX
Josette LADEUILLE
Maryse MOINEREAU
Caroline GARNIER RIALLAND
Benoît PACAUD
Nathalie BOISSERPE

Aménagement du site de l'Ormelette
Annie FORTINEAU – adjointe déléguée
René BERTHE – adjoint délégué
Josette LADEUILLE
Pierre Louis GELY
Isabelle LERAY
Benoît PACAUD
Ludovic LE GOFF
Jean GERARD

Création de courts de tennis couverts
Patrick FEVRE – adjoint délégué
René BERTHE – adjoint délégué
Jacky VINET
Caroline GARNIER RIALLAND
Olivier LERAY
Ludovic LE GOFF
Stéphane ANDRÉ
Gaëtan LERAY

Les commissions permanentes du conseil municipal seront étroitement associées aux travaux des comités de pilotage. Ces derniers, placés sous la présidence des adjoints délégués nommément désignés, pourront consulter des personnes extérieures, administrations ou organismes reconnus pour leurs compétences. Les comités de pilotage bénéficieront de l'appui technique et administratif des services communaux pour mener à bien leurs travaux.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le maire informe le Conseil municipal des dernières décisions prises par délégation du conseil municipal.

MARCHE DE FOURNITURE DE MATERIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée le 11 décembre 2014 pour la fourniture de matériels et produits d'entretien et d'hygiène. Ce marché comprend un minimum de 10 000 € HT par an et un maximum de 20 000 € HT par an.

Ce marché est conclu pour l'année 2015 et prendra effet à compter du 2 mars 2015. Il est renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Le marché a été attribué à la société CHAMPENOIS.

LISTE DES ACHATS DE MATERIELS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**BUDGET COMMUNE**

Articles comptables	Objet	Montant en € TTC
Article 2152 : Installations de voirie	10 jardinières pour candélabres	1980.00 € TTC
Article 21568 : Autres matériel et outillage d'incendie et défense civile	6 extincteurs pour bâtiments communaux	867.00 € TTC
	7 extincteurs pour la nouvelle médiathèque	518.28 € TTC
Article 2158 : Autres installation, matériel et outillage de voirie	Thermographe	389.70 € TTC
Article 2183 : Matériel de bureau et informatique	Scanner pour le service comptabilité	1 785.60 € TTC

BUDGET « PORTS »

Articles comptables	Objet	Montant en € TTC
Article 2153 : Installations à caractère spécifique	3 extincteurs pour le port de Gravette	195.00 € TTC

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation de participer à la tenue des bureaux de vote.

La séance du conseil municipal est levée à 22 H 25.

Le Maire,
Michel BAHUAUD